

*Initiatives ministérielles*

Le projet de loi C-81 a été rendu encore plus inacceptable quand le gouvernement a supprimé la clause, sa propre clause, qui le rendait invalide après trois ans. Ce projet de loi est maintenant devenu permanent.

Le gouvernement n'a fait preuve d'aucune ouverture. C'est vrai, comme le leader en Chambre le disait, qu'il y a eu certains amendements, mais pas des amendements fondamentaux. Le gouvernement est resté fermé à toute forme de coopération non partisane. Le résultat, malheureusement, monsieur le Président, c'est que nous avons maintenant un projet de loi inacceptable. La campagne référendaire pourra être antidémocratique avec ce projet de loi.

On doit se poser la question, monsieur le Président, à savoir quelle valeur aurait un référendum si la campagne est dominée et manipulée par les riches et les puissants?

[Traduction]

Oui, beaucoup de Canadiens veulent un référendum, mais à condition que leur vote compte et que leur voix soit véritablement entendue.

Pour être juste, un référendum doit garantir quatre choses: d'abord que tous les Canadiens aient la même possibilité de prendre part à la campagne; deuxièmement, que le processus ne soit pas politisé, c'est-à-dire que le gouvernement agisse en facilitateur et non en intervenant proposant une option; troisièmement, que la question soumise aux électeurs soit honnête et compréhensible; quatrièmement, qu'il y ait des façons acceptées d'interpréter les résultats.

Je dois dire avec regret que, sur ces quatre points, le projet de loi est un échec. Il n'apparaît juste sur aucun de ces points, et je n'éprouve aucun plaisir à le dire. Nous voulions des changements. Nous avons présenté des amendements raisonnables. Nous avons cru le gouvernement lorsqu'il avait dit qu'il était ouvert au changement, car nous voulions appuyer cette mesure.

• (1120)

Je voudrais dire brièvement en quoi ce projet de loi n'est pas juste. Il y a tout d'abord la question du plafonnement des dépenses. Une des caractéristiques de la démocratie canadienne, c'est que les élections ne sont pas seulement accessibles aux riches.

Aux États-Unis, il en coûte en moyenne 3,7 millions à une personne qui veut se présenter à un poste de sénateur. Si nous ne continuons pas à avoir un plafond raisonnable des dépenses électorales, un signe de démocratie, nous excluons certainement la majorité des Canadiens.

Cette mesure comporte à coup sûr des précédents qui ne sont pas légalement exécutoires—j'en conviens—, mais il s'agit de précédents qui pourraient nous mener à cette situation et engendrer l'américanisation de notre système, c'est-à-dire l'absence de limites de dépenses.

Le gouvernement a d'abord dit qu'il ne pouvait pas imposer de limites parce que c'était contraire à la charte des droits. Il a ensuite fixé une limite de 8 millions par comité, mais en autorisant un nombre illimité de comités. Y a-t-il quelqu'un dans cette Chambre qui ne croit pas qu'un montant de 8 millions de dollars, ce n'est pas du tout une limite?

Nous avons demandé l'imposition de limites à plusieurs reprises. Si le gouvernement avait été disposé à le faire, j'aurais été prête à recommander à mes députés de voter pour le projet de loi. Je l'aurais fait si le gouvernement avait reconnu qu'il s'agit d'une question importante et s'il avait été prêt à demander à la Cour suprême de statuer sur l'imposition de limites de dépenses raisonnables. Une telle décision aurait constitué, à mon avis, un geste raisonnable et aurait permis de régler la question, car les opinions juridiques divergent quant à savoir si on peut ou non imposer des limites de dépenses.

Nous ne pouvons accepter comme équitable et juste pour les Canadiens un référendum où l'argent constituerait le facteur déterminant. Les référendums, pour être équitables, doivent être accessibles à tous les Canadiens, d'où la nécessité d'imposer des limites de dépenses. Il est étrange de constater, alors que la Commission de réforme électorale, qui a dépensé 8 millions de dollars pour faire une étude de notre système électoral, vient de proposer des changements importants en vue de rendre les règles de dépenses électorales plus équitables, que le gouvernement crée un dangereux précédent en décidant d'agir dans le sens contraire.

Comme je le disais plus tôt, il ne faut pas s'y tromper. Nous allons clairement vers un système à l'américaine, où moins d'un électeur sur deux exerce son droit de vote. Pourquoi en est-il ainsi? Presque tous les élus sont reportés dans leurs fonctions par l'électorat; et peu d'entre eux sont contestés. Il s'agit en fait d'un système où les groupes de pression et l'argent déterminent le choix des électeurs. Ce n'est pas ainsi que nous concevons la démocratie au Canada, et tous les effets à long terme que ce projet de loi cristalliserait sont tout simplement inacceptables.

Il est intéressant de rappeler, simplement pour illustrer ce que je veux dire, qu'un récent survol de la presse américaine a révélé que les gagnants d'une campagne référendaire avaient dépensé huit fois plus d'argent que